Veuillez agréer ..... Le Directeur Lombard.

La Caisse d'Epargne de Marennes consent à donner un avis favorable à la demande d'emprunt qui lui a été faite.

Le Conseil Municipal.

Vu la délibération de la Commission administrative de l'hôpital Malakoff en date du 25 Octobre 1955.

Vu le rapport de Mr Gaussel.

décide

- le 19.11.55 - d'accorder la garantie de la Ville en ce qui concerne l'emprunt de 12 millions que l'hôpital Malakoff se propose de contracter auprès de la Caisse

5102 d'Epargne de Marennes.

Le docteur Domecq approuvé par le Conseil émet le voeu que la Caisse de Sécurité Sociale accélère ses paiements à l'hôpital, qui sont parfois très longs.

Marchés

a) Sarraud M. Sarraud, artisan, a exécuté les chais des 20 maisons de 1re urgence de la côte 304. La commission propose d'autoriser M. le Maire à passer un marché limité à 650.000 fr pour le paiement des travaux.

...ié le 26.1.1956 Débats M. Papeau estime que la Ville dépense une somme importante sans aucun profit. Les constructions sont nettement insuffisantes, il n'y a pas

5103 de sol, les chais ne sont pas fermés, la pluie risque de tomber à l'intérieur. Il demande qu'une porte soit posée.

Mr Castelnau fait remarquer que l'ouverture est tournée vers le Nord où il ne pleut pratiquement jamais avec vent.

M. Bourdeille demande quand cette construction a été décidée.

M. Seugnet déclare que l'on se préoccupe de fermer les chais et que les prix seront soumis à la commission des travaux et à celle des finances.

Décisions Le Conseil Municipal.

Vu l'exposé du rapporteur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances.

autorise.

M. le Maire à passer un marché limité à 650.000 fr avec Mr Sarraud artisan qui a construit les chais des maisons de 1re urgence de la côte 304.

dit que cette dépense sera mandatée Ch. XXXI art 1 du budget

adopté à l'unanimité moins 1 abstention

(M. Bourdeille)